

# Parcours Emploi Compétence



OPS CAP EMPLOI

cap  
emploi  
sameth

# Des CAE au PEC



Les PEC: un rôle de tremplin vers l'emploi pour des personnes non employables sur un contrat classique et non-orientables vers un autre dispositif.

- ✓ Ciblage des publics prioritaires
- ✓ « Sélectivité » des employeurs
- ✓ Des obligations de l'employeurs contraignantes en termes d'accompagnement et de formation.
- ✓ Une démarche « qualitative »
- ✓ But: Une insertion professionnelle sur un contrat classique

# Rôle de Cap emploi



Le rôle des prescripteurs est accru : le ciblage des publics part du besoin diagnostiqué avec le demandeur d'emploi.

- ✓ Des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,
- ✓ Pour lesquelles la seule formation n'est pas l'outil approprié.
- ✓ Et pour lesquelles les raisons de l'éloignement à l'emploi ne relèvent pas de freins périphériques lourds justifiant un parcours dans une structure dédiée à l'insertion (IAE)
- ✓ Temps fort de la contractualisation, du suivi pendant le contrat et de l'entretien avant la fin du contrat si pas de pérennisation.

# Rôle de Cap emploi



Sélection par les prescripteurs en fonction des capacités à proposer les conditions d'un parcours insérant. Critères de sélection :

- ✓ Le poste proposé permet de développer la maîtrise de comportements pro et des compétences techniques répondant à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à des métiers qui recrutent.
- ✓ L'employeur démontre une capacité à accompagner au quotidien le salarié (désigner un vrai tuteur exerçant un vrai tutorat)
- ✓ Engagement de formation: priorité aux employeurs proposant un parcours de formation
- ✓ Le cas échéant, capacité de l'employeur à pérenniser le poste.

# Les employeurs



- ✓ L'engagement Prescripteur-Employeur-Bénéficiaire
- ✓ Des postes insérants
- ✓ Transferts de compétences
- ✓ Accompagnement
- ✓ Formation

# Le CAE support juridique du PEC



- ✓ Le CAE devient le support juridique du PEC
- ✓ Une étape dans le parcours d'insertion
- ✓ L'arrêté préfectoral reste la « feuille de route » régionale

# Le taux de prise en charge



- ✓ Les PEC Education Nationale : un taux unique pour toute la France . 50% du taux horaire. Pour des contrats de 20H.
- ✓ Les PEC pour les Bénéficiaire du RSA : 60%, pour des contrats de 20 à 35h.
- ✓ Pour les Bénéficiaires de l'obligation d'emploi: 45% pour des contrats de 20 heures

# La durée du contrat



- ✓ Le premier contrat : 12 mois
  
- ✓ Les renouvellements : 6 mois
  - Pas d'automaticité
  
- ✓ Durée Totale:
  - Exception pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi : 60 mois